

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 JUILLET 2017

### URBANISME

Monsieur le Maire présente une demande de permis de construire déposée en mairie depuis la dernière réunion du Conseil.

### P.L.U

Monsieur le Maire fait le point sur les dernières modifications du projet de réglementation du PLU, notamment sur la hauteur des clôtures qui a été modifiée.

### TRAVAUX MAISON MEDICALE - AVENANTS :

Monsieur le Maire annonce une moins-value de 510 € H.T concernant le lot serrurerie et une moins-value de 538,57 € H.T concernant le lot plomberie/sanitaire/VMC.

### MAISON MEDICALE - LOYERS :

Après avoir estimé le montant des charges des locaux de la maison médicale, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de location à 15 € H.T. le m2, toutes charges comprises. Le conseil municipal donne un avis favorable.

### REGULARISATIONS FONCIERES :

Monsieur le Maire est dans l'attente d'un devis de la société SAFACT, chargée de rédiger des actes administratifs relatifs aux régularisations foncières des parcelles de M. DEVILLE Georges, M. CLAPOT Philippe, Mme FILLON Rosine, M. FILLON Raymond et de l'indivision JOLY.

Cette société est également en mesure de réaliser des baux pour la maison médicale, le D'JOSS BAR et FINELEC.

### QUESTIONS DIVERSES

**Travaux stade de foot :** Le stade de foot « Dubouloz » a été élargi. Monsieur le Maire remercie les bénévoles ayant participé aux travaux. La mise aux normes du terrain permettra d'accueillir des matchs de ligue 1. Les poteaux et filets seront installés prochainement.

**Subventions :** Le Conseil Départemental a attribué les subventions suivantes :

- Travaux maison médicale : 50.000 €
- Auvent mairie : 7.000 €
- Mise en sécurité des cloches de l'église : 1.400 €
- Aménagement du terrain de foot : 5.000 €

La Préfecture n'a pas attribué de subvention pour les travaux de la maison médicale, à défaut de fonds suffisants.

**Rythmes scolaires :** Monsieur Maire annonce que le SIVOM Armoy-Le Lyaud est favorable au retour la semaine de 4 jours. En revanche, vu le décret publié le 28 juin 2017, il est nécessaire d'établir un projet pédagogique solide à présenter à l'Académie afin de justifier ce retour à 4 jours.

Cette réforme étant très récente et complexe, il est essentiel de rester vigilant quant à l'évolution des directives de l'Académie et de l'Etat. Les Temps d'Activités Périscolaires seront donc, dans un premier temps, maintenus pour la rentrée 2017-2018.

**Fête de la musique :** Monsieur le Maire remercie les organisateurs de la fête de la musique, qui a connu un franc succès.

**Goudronnage :** Les travaux d'enrobé auront lieu « Chemin des Derrys » et « Chemin des Rierets » à partir du 10 juillet 2017.

Un devis sera demandé pour goudronner les chemins piétonniers.

**Conteneurs :** Un local à poubelle pour la maison médicale et la crèche a été aménagé derrière l'église.

**Vandalisme :** Monsieur le Maire déplore un acte de vandalisme au niveau du bassin et du panneau d'affichage « Route des Cathelins ».

**Renforcement électrique « Trois Partieux »** : ENEDIS doit intervenir prochainement pour installer un transformateur « Route d'Orcier » afin de pallier au manque de tension sur le secteur du vieux stade.

**Sentiers** : les fléchages cassés seront remplacés. Les membres de la Commission des sentiers prévoient de débroussailler les abords du sentier des Hermones.

**SIVOM** : le Conseil Départemental a alloué une subvention de 1.080 € pour l'acquisition de matériel informatique, et de 7.100 € pour la réfection de la toiture.

Le service technique étant en sous-effectif, un nouvel agent sera employé en septembre, à temps non complet.

**THONON AGGLOMERATION** : Mme VIGNETTE Laurence, M. MEYNET Jean-Yves et Mme VALLET Stéphanie ont assisté à une première réunion de commission à la Communauté d'Agglomération et en font le compte-rendu.

Les statuts de Thonon Agglomération seront prochainement soumis aux 25 communes pour délibération.

**ASSAINISSEMENT** : Les prochains chantiers d'assainissement prévus auront lieu au hameau des Chambrettes ainsi que sur la « Rue du Quart d'Avaux » et « Rue de la Fruitière ».

**ULTRAVIOLETS** : un appel d'offre est lancé pour la mise en place d'un système d'ultraviolets au départ des réservoirs sur le réseau d'eau potable.

**BALADES ACOUSTIQUES** : les balades acoustiques auront lieu les 21, 22 juillet, et le 23 juillet au départ du Lyaud. Un vin d'honneur sera offert le 23 juillet au Champ Dunant pour clôturer ces balades.